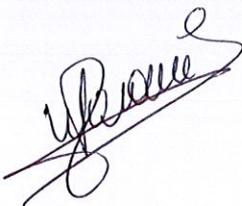


**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VAGNAS**

DATE DE SEANCE 14 Avril 2022	Le quatorze avril deux mille vingt-deux à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de VAGNAS se sont réunis, à la mairie en vertu de l'article L2121-18 du CGCT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.
DATE DE CONVOCATION 5 Avril 2022	
NOMBRE DE CONSEILLERS	PRESENTS
EN EXERCICE 11	TRITTO Florent qui a procuration de EYBALIN Christine, FAILLA Michel qui a procuration de ROUX Jérôme, LACOSTE Louise qui a procuration de BOUNIOL Josiane, LAIGNEL Régine, MULARONI Monique, SCHAECK Bernard, MARTIN Hubert qui a procuration de BUISSON Christine
PRESENTS 7	ABSENTS
ABSENTS 4	BOUNIOL Josiane, qui a donné procuration à LACOSTE Louise, EYBALIN Christine qui a donné procuration à TRITTO Florent, ROUX Jérôme qui a donné procuration à FAILLA Michel, BUISSON Christine qui a donné procuration a MARTIN Hubert
PROCURATIONS 4	SECRETARE DE SEANCE
VOTANTS 11	MARTIN Hubert
N° DE DELIBERATION 01-04-2022	

OBJET	BUDGET COMMUNAL 2022
Madame le Maire présente ses propositions détaillées des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissements comme suit :	
<u>Section de fonctionnement</u> Dépenses : 803 816.14€ Recettes : 803 816.14€	
<u>Section d'investissements</u> Dépenses : 311 587.80 € Recettes : 311 587.80 €	
Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif 2022 de la commune tel que présenté.	
CETTE DECISION EST PRISE AVEC	
9	VOIX POUR
0	VOIX CONTRE
2	ABSTENTIONS
<p>Pour extrait conforme</p>   <p>Le Maire, Monique MULARONI</p>	

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.